Devenir Animateur Prévention du secteur Sanitaire et Médico-Social

— Secteur sanitaire et médico-social (SMS)

Objectif

S'inscrire avec sa Direction dans l'organisation et l'animation de la démarche de prévention de son établissement pour pouvoir mettre en œuvre et conduire des projets de prévention et proposer des actions d'amélioration.

FORMATION

Certifiante

— 50 heures

soit 6 jours de formation
+ 2 x 4 heures d'accompagnement

GESTION DE LA PRÉVENTION

Modalité pédagogique — PRÉSENTIEL

— EN RÉSUMÉ

Cette formation-action accompagne la mise en place d'une démarche pérenne de prévention et la réalisation de projets particuliers répondant spécifiquement aux besoins des établissements du secteur, généralement tournés vers la prévention des TMS et en concordance avec le programme national TMS Pros si l'établissement est ciblé.

Cette formation-action permettra également au futur AP SMS d'entretenir au quotidien, en lien avec la direction, la culture prévention de l'établissement.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans son établissement
- Concevoir, cadrer et animer un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'établissement
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail.

— PÉDAGOGIE

Recueil des attentes pré-formation. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes. Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en établissement.

Plus-value majeure de cette formation-action :

- Mise en place de travaux pédagogiques personnels pendant l'intersession, estimés à environ 2,5 jours par intersession.
- Deux accompagnements pour soutenir les travaux engagés sur site, durant la formation-action.

Ces travaux comprennent :

- La finalisation et l'exploitation de l'état des lieux S&ST initié par le dirigeant et servant de point de départ à la démarche de prévention ;
- La finalisation de la démarche de prévention de l'établissement par la direction (finalisation de la lettre d'engagement) ;
- La conception, l'élaboration et mise en œuvre du projet de prévention de l'AP SMS (intégrant les étapes de TMS Pros et une sélection de ses outils si l'établissement est concerné par TMS Pros).
- Ce projet comprend des travaux de dépistage et d'analyse de situations de travail allant jusqu'à la définition de mesures de prévention.

60 % pratique 40 % théorique.

Référence — **AP101MS**

PRÉREQUIS

Titulaire de l'attestation de réussite aux Bases en Prévention des Risques Professionnels (module e-learning INRS gratuit).

La journée de formation du Chef d'établissement "Développer et manager la prévention des risques professionnels dans un établissement du secteur sanitaire et médico-social (SMS)" est un préalable obligatoire.

PUBLIC

Tout public.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Module 1 : 3 jours.
Intersession : *6 semaines environ incluant un accompagnement obligatoire du binôme chef d'établissement/animateur prévention sur le site d'une demi-journée.*
Module 2 : 2 jours.
Intersession : *12 semaines environ incluant un accompagnement obligatoire du binôme chef d'établissement/animateur prévention sur le site d'une demi-journée.*
Module 3 : 1 jour.

ORGANISATION

De 4 à 8 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans le secteur sanitaire et social certifiés par l'INRS.

ÉVALUATION

Délivrance d'un certificat AP SMS de l'assurance maladie Risques professionnels et l'INRS à l'issue de la formation sous réserve de réussite aux épreuves certificatives. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 3 ans.

Le programme

1 Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son établissement

- Appréhender les notions de santé et de santé au travail.
- Définir les enjeux de la prévention à travers les conséquences d'un AT ou d'une MP pour la victime, les collègues, les résidents, l'établissement.
- Connaître les enjeux juridiques et réglementaires.
- Identifier les risques du métier à travers le Mécanisme d'apparition du Dommage.
- Comprendre les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle.

2 Connaître les limites de fonctionnement du corps humain et les dommages potentiels qui peuvent découler de conditions de travail délétères

- Citer les différents systèmes constitutifs du corps humain et les dommages potentiellement liés au travail pour chacun d'entre-eux.
- Comprendre le phénomène TMS à travers différents modèles (multifactoriel et probabiliste).
- Connaître les RPS (stress, violence interne et violence externe) et les atteintes à la santé qui en découlent.

3 Participer au développement de la démarche de prévention des risques professionnels

- Définir les conditions de réussite de la démarche.
- Identifier les étapes de la démarche.
- Réaliser l'état des lieux (niveau de maturité de l'établissement).
- Comprendre la signification de la lettre d'engagement de la direction.
- Participer à la mobilisation des acteurs internes et externes.

EN SAVOIR +
www.competences-prevention.com

05 53 57 84 48
contact@competences-prevention.com

COMPETENCES PREVENTION

4 Définir et mettre en œuvre un Projet de prévention des risques professionnels de l'établissement

- Définir un projet de prévention en s'appuyant sur les problématiques identifiées.
- Élaborer le projet de prévention en s'appuyant sur les éléments de cadrage proposé par TMS Pros.
- Commencer à écrire la note de cadrage du projet pour la finaliser ensuite avec la Direction pendant l'intersession.
- Animer le projet de prévention.
- Communiquer sur le projet.

5 Proposer des actions d'amélioration à partir d'une analyse de situation de travail

- Identifier une situation de travail à risque.
- Observer la situation de travail.
- Analyser la situation de travail.
- Proposer et mettre en place des actions de prévention.
- Hiérarchiser les pistes d'amélioration.
- Construire un plan d'action à intégrer au DUERP.
- Participer à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation .